
Etat des farines exportées pendant l'année 1787, accompagnant le rapport de M. Gillet de la Jacqueminière sur l'approvisionnement de Saint-Domingue, en annexe de la séance du 12 novembre 1789
Louis Charles Gillet de la Jacqueminière

Citer ce document / Cite this document :

Gillet de la Jacqueminière Louis Charles. Etat des farines exportées pendant l'année 1787, accompagnant le rapport de M. Gillet de la Jacqueminière sur l'approvisionnement de Saint-Domingue, en annexe de la séance du 12 novembre 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome X - Du 12 novembre au 24 décembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1878. p. 31;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1878_num_10_1_3817_t1_0031_0000_1

Fichier pdf généré le 07/09/2020

N° 1 bis.

ETAT des farines exportées des ports de France aux îles de l'Amérique pendant l'année 1787.

Extrait des états envoyés par les commissaires des ports.

	Barils.
A Saint-Domingue.....	199,236
Aux îles du Vent et Cayenne.....	71,205
TOTAL.....	270,441

Extrait des comptes de la balance du commerce.

	Barils.
A Saint-Domingue.....	170,162
Aux îles du Vent et Cayenne.....	66,825
TOTAL.....	236,987

Extrait des états d'importation envoyés par les intendans des colonies.

	Barils.
A Saint-Domingue.....	151,411
Aux îles du Vent et de Cayenne.....	59,053
TOTAL.....	210,464

Certifié véritable : LA LUZERNE.

N° 1 ter.

ETAT des farines exportées des ports de France à Saint-Domingue, pendant les années 1784, 1785, 1786, 1787 et 1788, tiré des états envoyés par les ports de France.

		Barils.
1784	{ De Bordeaux..... 96,195 } { Autres ports..... 10,963 }	107,158
1785	{ De Bordeaux..... 131,157 } { Autres ports..... 19,029 }	150,186
1786	{ De Bordeaux..... 134,786 } { Autres ports..... 16,261 }	151,047
1787	{ De Bordeaux..... 168,081 } { Autres ports..... 31,155 }	199,236
1788	{ De Bordeaux..... 128,194 } { Autres ports..... 14,194 }	142,388
TOTAL des cinq ans....		750,015
Année commune.		150,003

Tous les calculs ont été faits d'après ces états où l'évaluation de la quantité de farines portées annuellement à Saint-Domingue et aux îles du Vent, est plus forte que dans ceux donnés par le bureau de la balance du commerce, et dans ceux qui sont extraits des déclarations faites lors du débarquement dans les colonies

Certifié véritable : LA LUZERNE.

N° II.

RÉFLEXIONS

Sur les deux états ou tableaux joints à la lettre de M. le marquis du Chilleau, en date du 7 septembre 1789.

Le premier état sommaire désignant la quantité des farines importées par les capitaines des différens navires d'Europe, pendant les six premiers mois de 1788, et pendant les six premiers de 1789, donne d'abord lieu à une réflexion très-frappante, et qui rend nécessairement cet état suspect. Le receveur de l'octroi au Port-au-Prince assure qu'il est entré dans ce port pendant les six premiers mois de 1788 : 36,770 barils de farine, mais en cette année il n'a pu être importé que de la farine de France. S'il en fût entré d'étrangère, c'eût été illicitement, secrètement, en petite quantité. On se serait d'ailleurs bien gardé d'en donner connaissance et d'en faire déclaration.

Or, les états des farines exportées cette année des ports de France à Saint-Domingue, prouvent qu'il n'est entré dans toute la colonie pendant l'année dernière de 1788, que 142,388 barils de cette denrée.

Il paraît très-invraisemblable que sur cette quantité il en ait été introduit 36,770 barils pendant six mois dans un seul des dix ports où il y a des receveurs d'octrois.

Car la même proportion induirait à croire que le Port-au-Prince en aurait reçu pendant les douze mois de 1788, 73,540 barils, c'est-à-dire plus que tous les autres ports de la colonie pris ensemble.

Une telle conséquence est absurde, et rend très-suspect le certificat donné par le receveur de l'octroi.

Sur le second tableau des farines françaises et étrangères importées à Saint-Domingue depuis le premier avril 1789, et celles qui y existaient aux époques des procès-verbaux qui le constatent, fournis à M. le marquis du Chilleau (1), à son départ pour la France, il est plusieurs remarques intéressantes à faire.

1° En supposant l'état parfaitement exact, et qu'il soit entré pendant ces trois mois 34,430 barils de farine, j'observerai que cette quantité est moindre, mais ne diffère que peu de celle que reçoit communément Saint-Domingue pendant chaque trimestre.

Par un relevé fait sur les cinq années de paix 1784, 1785, 1786, 1787 et 1788, l'importation annuelle des farines dans cette colonie est, par un calcul moyen, de 150,003 barils; il n'en a même été introduit, en 1788, que 142,388 barils.

Il a donc été importé pendant chacun des quatre trimestres de l'année dernière pris l'un dans l'autre, 35,597 barils, et on doit regarder l'importation commune par trimestre, comme devant être de 37,500 barils. Cette quantité ne donne pas un onzième de différence, étant comparée à 34,430 barils de farine importés pendant le second trimestre de 1789.

(1) M. le marquis du Chilleau étant parti le 10 juillet, ce tableau comprend l'introduction pendant trois mois tout au plus; car il a fallu le temps de dresser les états dans les divers lieux de la colonie, et de les lui envoyer.